

## INFORMATIQUE

## Plusieurs sites de services publics touchés par des cyberattaques



© DR

Des problèmes informatiques ont perturbé dimanche le fonctionnement de plusieurs sites internet des services publics. C'est notamment le cas du SPF Finances, qui a signalé, via X (anciennement Twitter), une « attaque de hackers ». Le site web du Palais royal a rencontré également des problèmes et n'était pas accessible dimanche soir. Plusieurs sites internet d'institutions belges avaient déjà été victimes d'une cyberattaque DDOS (par déni de service) jeudi. Ceux du Palais royal, du Premier ministre ou encore du Sénat avaient alors été rendus temporairement indisponibles. A la place de la page d'accueil figurait un message en anglais en référence à l'aide belge apportée à l'Ukraine, dont la promesse formulée mercredi d'envoyer des F-16 en 2025. Tout semble être rentré dans l'ordre depuis. BELGA

## ITALIE

## Une quinzaine de blessés dans un nouvel accident de bus à Venise

Quinze personnes ont été blessées dans un accident de bus dans le district de Mestre à Venise en Italie samedi, une semaine après un autre accident dramatique qui a causé la mort de 21 personnes, dont deux enfants. La police a communiqué qu'un bus électrique a fait une sortie de route et s'est encastré dans un bâtiment résidentiel. Cependant aucun des blessés ne l'est grièvement. Le maire de Venise Luigi Brugnaro a affirmé dans un message sur les réseaux sociaux que l'usage de tous les bus de la société La Linea dans la région vénétienne « sera suspendu immédiatement ». Le véhicule impliqué dans l'accident mortel précédent appartenait à la même société. BELGA

## EMPLOI

## Comment les employeurs s'adaptent au télétravail

Un tiers des travailleurs belges sont aussi des télétravailleurs. A Bruxelles, ils sont même 42 %. Un chiffre qui a pratiquement doublé depuis la pandémie, et un défi pour les entreprises qui doivent trouver l'équilibre entre la satisfaction de leurs employés et la sauvegarde de l'esprit d'équipe.

MAXIME BIERMÉ ET LUCIE VANDELEENE (ST.)

Pour des dizaines de milliers d'employés des grandes boîtes américaines comme Amazon, Google, Facebook et même Zoom, la fin de l'été a été marquée par un retour au bureau en présentiel obligatoire. Un véritable choc pour celles et ceux qui avaient pris l'habitude de travailler parfois à des centaines de kilomètres du siège de leur entreprise. Ce revirement surprise des géants de la tech, mais aussi des grandes banques new-yorkaises type Goldman Sachs, a poussé certains

analystes à annoncer : « La fin du télétravail. »

Sauf que les données collectées par *Le Soir* indiquent le contraire. « Nous ne constatons pas de baisse des annonces mentionnant le télétravail », confirme Alexandre Judes, économiste chez Indeed, leader mondial en sa matière. « Le recul qui est enregistré aux Etats-Unis n'empêche pas que l'on reste sur des plateaux proches des chiffres les plus hauts jamais atteints. En Europe, il existe de grandes variations entre les pays comme la France, où 8 % des annonces mentionnent le télétravail, contre 14 % en Allemagne. Mais là aussi, les chiffres sont stables depuis un an et toujours trois à quatre fois supérieurs à l'avant-covid. La révolution est donc toujours en cours. »

concerne plus que 3 % des salariés contre 6 % au sortir des restrictions imposées suite à l'épidémie de coronavirus, la majorité des télétravailleurs bénéficient toujours aujourd'hui de deux ou trois jours de télétravail.

« Il y a eu un effet médiatique sur le télétravail à 100 % que l'on a connu pendant le confinement », poursuit Alexandre Judes. « Un certain nombre d'entreprises ont été très volontaristes et ont fait du télétravail un argument de poids, tout en soulignant les gains de productivité faramineux, ainsi que la possibilité d'économiser sur l'immobilier de bureau. On observe toutefois une forme de rétropédalage. La majorité des entreprises se rendent compte que le modèle hybride est bien plus intéressant. »

Effectivement, un coup de sonde réalisé par *Le Soir* auprès des employeurs les plus importants du pays, comme BNP Paribas Fortis, Belfius, Engie, Pfizer, le SPF Economie ainsi qu'une petite dizaine de PME, démontre que le télétravail hybride semble s'ancrer plus que jamais dans le quotidien des salariés et fonctionnaires, dont la fonction permet de rester une partie du temps à la maison.

Aujourd'hui, le principal défi des employeurs est de parvenir à

## 34 % des Belges auront télétravaillé en 2023

En Belgique aussi, le télétravail est tout sauf en voie de disparition. Selon une étude publiée par Statbel, fin septembre, corroborée par deux autres enquêtes, l'une réalisée par le SPF Mobilité, l'autre par le secrétariat social SD Works, 33,9 % des Belges auront télétravaillé en 2023, et ce au moins un jour par semaine. Si l'option du « tout le temps à la maison » ne

## Mon employeur peut-il me forcer à revenir au bureau ?

Certains employeurs rencontrent des difficultés à faire revenir leurs employés au bureau depuis la fin de l'épidémie de coronavirus. Le retour ne peut être « forcé » qu'à certaines conditions, explique Katleen Jacobs, Business Unit Manager Legal Consultancy chez SD Worx.

Un employeur a-t-il le droit de forcer un employé à revenir au bureau ?

Tout dépend de ce qui est écrit. La majorité des contrats précise que le lieu de travail est le siège social de l'employeur. Quand du télétravail structurel est proposé, il faut un avenant au contrat, qui détermine la fréquence du télétravail et où il peut avoir lieu (le domicile, une seconde résidence, ailleurs...). La formulation de l'avenant est aussi importante. Si le contrat mentionne simplement que quatre jours par semaine de télétravail sont autorisés, le consentement des deux parties est impliqué en cas de demande de présence plus importante au bureau. Si par contre, il est précisé qu'il s'agit de quatre jours « maximum » par se-



S'il est précisé qu'il s'agit de quatre jours « maximum » par semaine, l'employeur pourra toujours demander une présence de trois jours

Katleen Jacobs  
Consultante chez SD Worx



maine, l'employeur pourra toujours demander une présence de trois jours, par exemple. Il faut aussi toujours tenir compte de ce que l'employeur souhaite réaliser au sein de la société, quelle culture est applicable. Pour rester attrac-

tif, une certaine flexibilité est probablement requise.

Et pour les télétravailleurs qui n'ont pas signé d'avenant ?

Alors il s'agit d'un geste de l'employeur qui décide d'introduire le télétravail dans sa société. Quand il n'existe pas d'avenant, il ne s'agit en principe pas de télétravail structurel. Reste aussi le télétravail occasionnel qui est possible pour des raisons personnelles, comme une visite médicale ou en cas de force majeure.

Y a-t-il un risque de perdre ma prime de télétravail si l'employeur me rappelle plus souvent au bureau ? Pas nécessairement.

L'indemnité de télétravail, dont le montant est de 148 euros maximum, est considérée comme un remboursement de frais. Le fisc et l'ONSS ont déterminé les conditions pour attribuer cette indemnité : il faut être dans le cadre du télétravail structurel, soit au minimum l'équivalent d'un jour par semaine que l'on peut répartir sur un mois. Si ces conditions ne sont plus remplies, la prime devrait tomber.

M.BMÉ

20016726

# Auping fête son anniversaire

Et c'est vous qui recevez le cadeau

135

ANS

auping

**Boxspring Original**  
maintenant pour  
**€ 3.115\***  
au lieu de € 3.665

La sensation d'un réveil naturel avec Auping. Profitez de rêves doux à un prix doux.

**Woluwe-Saint-Lambert**  
Chaussée de Louvain 1210  
1200 Woluwé-Saint-Lambert  
T 02 726 23 34  
www.aupingstore-woluwe.be  
lundi-samedi 10h-18h  
fermé le dimanche  
Parking à côté du magasin

auping

store Woluwe

\* 160 x 200 cm, bas, groupe de tissus A, tête de lit bas Lire, box plat avec 2 sommiers métalliques et 2 matelas Inizio

Demandez les conditions de chaque magasin